

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **27 (1981)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

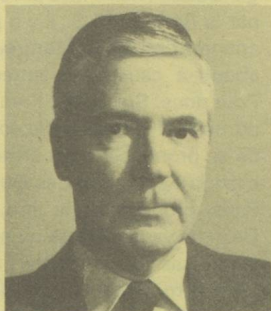
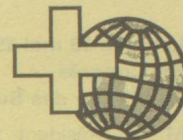
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



◀ Alfred Matter,
avocat, né en 1914

Notre dernière assemblée générale a élu M. Alfred Matter comme nouveau président du Fonds de solidarité. Alfred Matter a passé 11 ans au service du Département politique fédéral (entre autre dans les légations de Berlin et Stockholm), puis il est entré à la compagnie d'assurances La Bâloise comme directeur des affaires d'outre-mer; il fut appelé ensuite à la Société de Banque Suisse comme membre de la direction et chef de la section économique, publicité et analyse financière. Il a pris sa retraite à fin 1979, mais continue à s'occuper activement de questions bancaires et d'économie politique. A. Matter est membre du Bureau du Fonds de solidarité depuis 1967. C'est donc un ami de longue date qui a pris une part active à l'évolution de notre coopérative.

Appel du président à tous nos compatriotes résidant à l'étranger

Chers Suisses résidant à l'étranger,

Depuis sa fondation en 1958, le Fonds de solidarité a fait ses preuves de plus d'une façon. Aujourd'hui il compte 10 720 sociétaires dans 126 pays du monde et il lui arrive de plus en plus souvent de voir adhérer des familles entières. Au cours de presque 23 ans, il a payé des indemnités forfaitaires d'un montant de 6,4 millions de francs à 481 sociétaires qui avaient perdu leurs moyens d'existence à la suite de guerres ou de mesures coercitives politiques. Pendant la même période environ 10 250 membres ont récupéré le montant de leur épargne, et parmi eux même plusieurs personnes qui avaient reçu une indemnité forfaitaire.

Le Fonds de solidarité se caractérise par une **combinaison**, unique en son genre, de deux services: d'une part il offre aux Suisses résidant à l'étranger une aide **contre les risques de perte de leurs moyens d'existence** à la suite d'événements politiques, risques qui ne peuvent être couverts ailleurs; d'autre part, il permet d'établir en Suisse un **dépôt portant intérêts**.

Pourtant, il ne s'agit pas d'une assurance, car les cotisations ne vont pas dans un fonds commun mais constituent pour nos adhérents des avoirs individuels et donc remboursables. Par ailleurs, le Fonds n'est pas non plus une banque, puisqu'une partie des «dépôts», c'est-à-dire des cotisations mentionnées ci-dessus, ou de leurs intérêts est prélevée pour la couverture du risque. C'est la réunion de ces deux éléments qui permet au Fonds d'offrir à ses adhérents une protection unique, où ils ne seront jamais perdants.

Ces prestations reposent sur deux conditions préalables:

- la **garantie de la Confédération suisse** pour les indemnités forfaitaires prévue par les statuts (art. 56),
- et surtout l'**adhésion d'un nombre important de Suisses résidant à l'étranger** de toutes les régions

du monde permettant d'assurer l'équilibre financier du Fonds.

C'est là précisément que je vois notre but commun:

le nombre d'adhérents du Fonds de solidarité doit doubler.

Nous consoliderons ainsi ses bases et nous nous assurerons la garantie de la Confédération, nécessaire en cas de catastrophe. Dans le monde actuel, notre sécurité est toujours plus ou moins menacée - il faut que le Fonds continue. J'adresse donc mon **appel** et mon invitation

- à tous les Suisses résidant à l'étranger dans le monde entier,
- aux présidents de toutes les associations suisses et à leurs membres,
- à tous les représentants de la Suisse à l'étranger:

adhérez au Fonds de solidarité;

faites-le connaître autour de vous! Etudiez sa documentation - cela en vaut la peine!

Le Fonds de solidarité n'est pas une œuvre de bienfaisance, ni un organisme d'Etat, mais une institution d'entraide privée, basée sur une solidarité payante grâce aux versements remboursables portant intérêts.

Avec mes meilleures salutations

A. Matter

P. S. Notre documentation est disponible auprès de toutes les représentations diplomatiques et consulaires suisses. Vous pouvez aussi la demander directement au Secrétariat du *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger*, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

Lyon, le 16 mai 1981

23^e Congrès

de l'Union des Suisses de France

M. le Président R. de Planta ouvre la séance : bienvenue à tous les participants : notre Ambassadeur M. F. de Ziegler, M. Leippert du D.F.A.E., M. Weber, Président de la C.S.E., M. L. Paillard, Vice directeur du S.S.E., M. Matter, nouveau Président du Fonds de Solidarité, M. Invernizzi, gérant du F.S., M. M. Gehrig, Président d'honneur, etc.

L'allocution de notre Ambassadeur M. F. de Ziegler fut particulièrement écoutée. Faisant le point sur la situation actuelle découlant des élections françaises, M. F. de Ziegler rappela les difficultés actuelles : situation mondiale, ralentissement de l'économie, inflation, chômage, choc pétrolier. Bien que la Suisse apparaisse comme un îlot protégé, il convient d'être vigilant d'où un tableau très précis des différents problèmes auxquels nous sommes confrontés. Question fondamentale : « un régime démocratique est-il capable de gouverner ? Les gouvernements n'ont pas le droit de se tromper ». Notre situation à l'égard de la France est privilégiée. Notre pays d'adoption est le 2^e client de la Suisse, la balance commerciale est fortement en notre faveur, mais souhaitons que le contrôle des prix notamment en matière de produits pharmaceutiques et celui des changes ne viennent pas compliquer nos rapports.

56 sociétés sur 77 étaient représentées. Quorum atteint, certes mais serait-ce un signe de vieillissement de nos sociétés ou une question de frais de déplacement ? Evidemment les deux entrent en ligne de compte.

Suivit le rapport du Bureau qui fut très succinct : organisation du Congrès, rappel des cotisations, etc. Puis procès-verbal 1980 adopté, rapport du trésorier, budget, rapport des commissaires aux comptes qui sont reconduits, enfin M. Schupbach de Cluses fut le rapporteur des réunions concernant l'organisation des Suisses résidant à l'étranger (nouvelle appellation décidée récemment, due à l'initiative de M. Jacot). Rappels des principaux titres qui furent discutés à Lugano et successivement : problèmes des écoles suisses à l'étranger, fusion Echo-Revue, problème des assurances maladie, achats de biens immobiliers, droit de citoyenneté, droits politiques, Pro Helvetia ; thème du futur Congrès à Soleure (21-23 août) : les nouvelles structures de l'émigration helvétique ». A.V.S., assurance chômage et caisse-maladie.

Fonds de Solidarité

Le nouveau président, M. Matter, nous informa que la Commission du F.S. avait accepté la motion exprimée par l'Assemblée des Suisses de France en 1980, c'est-à-dire qu'un Suisse résidant à l'étranger fasse par-

tie du bureau du F.S. qui compte actuellement 11 000 membres dans le monde entier mais dont le nombre devrait être doublé pour un bon fonctionnement de cette organisation, (Suisses de France, ne l'oubliez pas !) bien que le F.S. soit garanti par la Confédération. M. Invernizzi brossa un bref tableau du fonctionnement du F.S. Le Président Breguet devait souligner l'intérêt que même des Français attachent à cette organisation. M. Jacot, de Lyon, rappela quelques chiffres cotisations, indemnités et remercia le Président Schelling, démissionnaire avec lequel, précisa-t-il spirituellement « Il n'était pas toujours d'accord... »

A.V.S./A.I.

Assurance chômage-Caisse maladie

Sujet traité par M. L. Paillard dont nous retiendrons, hélas, le refus du Concordat de Soleure concernant la suppression de la limite d'âge 70 ans lors du transfert de caisse de maladie France-Suisse ainsi que la suppression des « réserves » pour certaines maladies chroniques. Ce qui n'empêchera pas le S.S.E. de continuer ses efforts en la matière. Puis, M. Weber traita du droit de cité, sujet extrêmement complexe, « avant d'arriver à nos fins, il nous faudra beaucoup de patience, 3 à 4 ans certainement et encore tout le monde ne saura être satisfait ». Puis il rappela le processus engagé.

Le chapitre **Mesures d'économie de la Confédération helvétique et leurs conséquences** fut traité par M. Leippert du D.F.A.E. Comme on ne cesse de le répéter, si la Suisse est un pays riche, le Gouvernement est pauvre. L'endettement est inquiétant : 20 milliards de F.S. pour lesquels il faut payer un milliard d'intérêt. (On comprend mal que les Suisses de l'intérieur aient refusé à 2 reprises l'introduction de la T.V.A. qui en France est monnaie courante, pour combler ce trou. Réd.) Ceci dit une sombre coupure a déjà été faite concernant certains postes, subventions aux cantons diminuées de 10 %, aux institutions dans le Pays ou à l'étranger telles que celles concernant le S.S.E., Pro Juventute, Information. (La Réd, du M.S. comprendra toujours mal que l'on fasse des coupures de crédit dans le domaine de l'information qui est le principal véhicule de la culture pour le Département de laquelle d'importants crédits ont été alloués).

M. Leippert précisa que l'on cherchait des solutions qui, hélas, ne sont pas si simples à trouver, à appliquer. Déjà de sombres coupures sont prises en ce qui concerne les écoles suisses à l'étranger (notamment Gênes et Florence. Réd.) M. Weber devait toutefois souligner que le S.S.E. s'oppose aux dites mesures et qu'il avait pris contact à ce sujet avec notre Ministre des Finances M. W. Ritschard, ce dernier lui ayant promis d'étudier ces problèmes de très près.

Il fut beaucoup question d'information : la suppression de l'Echo dont on voudrait assurer la pérennité du titre, notamment en l'appliquant à toutes les revues suisses paraissant à l'étranger, y compris le *Messenger Suisse* (vieille idée proposée précisément par la Réd. du M.S. il y a plus de 10 ans au congrès des S.E. à Montreux, qui n'avait pas abouti à cause des lenteurs... bernoises). Pour nous, Suisses de France, est-ce un bien ou un mal ? Je laisse le soin à nos abonnés de se prononcer mais en tout état de cause c'est la Fédération des Sociétés Suisses de Paris, propriétaire du titre, qui en décidera. De cette vaste discussion pour nous un point est acquis : **Suisses de France, abonnez-vous à tous les nos du M.S.** si vous voulez avoir une audience valable en Suisse.

Puis, M. Paillard rappela les structures de l'Organisation des S.E., texte que nous publierons in extenso dans le n° de juillet vu son intérêt pour nous autres Suisses de France.

Le thème « **Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger** » fut présenté par M. Leippert, du D.F.A.E. remplaçant M. le Ministre M. Jacard, souffrant). De multiples aspects ont été retenus : manifestations culturelles, foires, expositions, semaines suisses. Il rappela notamment l'édition de la Casette (4 livres sur la Suisse dans un emboîtement) la diffusion du poster (un million) dans le monde entier, des films, des Espaces suisse dont le succès notamment à Paris fut incontestable. A l'avenir, pour certaines manifestations, il sera pris contact préalablement avec les Sociétés suisses résidant dans les différents pays. En conclusion, un effort important actuellement est fait pour notre image de marque à l'étranger.

Il fut ensuite question de **l'exercice des droits politiques** par les S.E. Un questionnaire ayant été publié notamment dans le M.S. du monde entier. A ce jour 6000 réponses sont parvenues au D.F.A.E. dont 1500 pour la France. Au sujet du droit de vote, M. Jaccard, porte-parole des Suisses de Franche-Comté devait faire une intéressante communication. Nous la publierons dans notre n° 7 (juillet).

Quant au point concernant **l'acquisition de biens immobiliers par des personnes domiciliées à l'étranger**, M. Leippert rappela que selon l'actuelle loi Furgler, l'on souhaitait pouvoir respecter le statu quo donnant le droit aux Suisses résidant à l'étranger d'acquérir un bien immobilier sans avoir l'obligation d'en demander l'autorisation. Il ne faut pas oublier que nous vivons en Suisse, dans un régime de démocratie absolue et que toute modification prend beaucoup de temps pour être appliquée. Lenteur certes mais sagesse également.

Pour terminer, M. Jacot rappela la mémoire de deux disparus, MM. Paul Gruaz et le consul général Berthod qui œuvrèrent beaucoup au sein de notre Communauté. Un vin

d'honneur suivi d'une soirée récréative devait clore ce congrès de travail mais qui le dimanche fut agrémenté d'un voyage en Beaujolais avec visite de cave. Mais chut, n'en disons pas davantage.
Prochain congrès 1982 : Paris.
Congrès 1983 : Marseille.
Bravo !

Nelly Silvagni-Schenk

Suisses de France Chers abonnés

Voulez-vous être au courant de ce qui se passe en Suisse et au sein de la Communauté des Sociétés suisses de France ?

Affaires politiques, votations fédérales auxquelles vous avez le droit de participer, nouvelles concernant les différents cantons, affaires fédérales, rubriques sportive, philatélique, arts, littérature. Si cela vous intéresse, il suffit de vous abonner à tous les nos du M.S. Prix de l'abonnement F. 70.—, (abonnement de soutien à partir de F. 75.— par C.C.P. 12.273.27 Paris ou par C.B. au siège de la rédaction, 11, rue Paul Louis Courier 75007 Paris.

Ne pas oublier de préciser si vous êtes immatriculé auprès de votre consulat, si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un renouvellement.

Malgré nos rappels, nous constatons, malheureusement, que des centaines d'entre vous ont négligé de renouveler leur abonnement pour 1981 ce qui hélas, ne facilite pas notre besogne, sans parler des frais de rappels qu'il serait si facile d'éviter. Pensez-y ! Notre revue, importante et modeste tout à la fois, a besoin de votre soutien.

La Direction

Recherches généalogiques en Suisse

Soumettre photocopie de tous les documents déjà recueillis à la Société d'études généalogiques bureau d'informations généalogiques

Herrengabenweg 3
CH — 4054 Bâle
Tél. : 61/38.38.17

Cette Société dispose d'un important fichier. Si elle n'est pas en mesure de vous renseigner directement, elle transmettra votre demande à l'une des personnes suivantes :

- M. Pierre Arnold Borel, 8 ch. de Belle Combe, 2300 La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel et Jura).
- M. Olivier Clottu, Clermont Gare 17, 2072 Saint-Blaise (Neuchâtel et Vaud).
- M. Jean-Pierre Casolo, 27, route du Signal, 1018 Lausanne (Suisse romande).
- M. Roland Jayet, 35, rue Maunoir, 1207 Genève, (Suisse romande).
- M. Gastone Gambin, Via Camara 58, 6932 Breganzona-Lugano (Tessin et Mesocco).
- M. Paul Heldner, Napoleonstrasse 11, 3902 Glis (Valais).
- M. Werner Hug-Caviezel, Unterwartweg 23/8, 4132 Muttenz (Bâle-Ville, Bâle Campagne, Argovie, Zurich).

Recherches héraldiques en Suisse

Société suisse d'héraldique
Lutzelmattstrasse 4
6006 Lucerne.

- M. Franz Walter Kummer-Beck, Herrengabenweg 3, 4054 Bâle (Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie).
- Mme M. Kielholz-Müller, Isenringstrasse 12, 9202 Gosau (Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Zurich).
- M. Mario von Moos, Neugrundstrasse 5, 9320 Fehrltorf (Zurich, Schaffhouse).
- M. Carl Marbacher, Gebeggweg 8, 6000 Lucerne (Lucerne et Suisse centrale).
- M. Ernst Michel, Hohrütistrasse 39, 6022 Emmenbrücke (Lucerne et Suisse centrale).
- M. Paul-Anthon Nielson, Geissgasse 12, 3800 Interlaken (Suisse romande et Suisse centrale).
- M. Bruno Nussbaumer, Teufenerstrasse 163, 9012 Saint-Gall (Grisons et Suisse alémanique).

**Double-Nationaux : Attention !
Pour vous aussi
Le Fonds de solidarité
est une bonne affaire !**

Renseignez-vous au
Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6,
CH-3011 Berne

